

CCPM Référent santé sécurité au travail et environnement

RS7251 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	340
Formacode(s)	42866
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/09/2025
Date d'échéance	24/09/2030

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

43 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 43 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACS PERFORMANCE FORMATION CONSEIL	81264932500022	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300101	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300119	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300135	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300150	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200146	Former et organiser l'évaluation
AFPI ITIBANOR	78071405100056	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400095	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400129	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FORMATION POUR L'INDUSTRIE	44535705600081	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 43 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7251-ccpm-referent-sante-securite-au-travail-et-environnement/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La loi du 2 août 2021 précise qu'à partir du 31 mars 2022, le salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise, bénéficie d'une formation en matière de santé au travail.

A partir du 31 mars 2022, la formation devient obligatoire. (Modification de L.4644-1 CT) (5 jours). La certification Référent Prévention SSE répond à cette exigence réglementaire.

La mission du référent santé sécurité au travail et environnement consiste à identifier et signaler toutes les situations à risque dans ces trois domaines, à les formaliser et à évaluer leur niveau de risque. Ensuite il propose des actions de prévention en collaboration avec le personnel concerné. Il agit sur les trois niveaux de prévention, primaire,

secondaire et tertiaire, pour garantir la sécurité et la santé des collaborateurs tout en veillant à la conformité des pratiques de l'entreprise. Le référent santé sécurité au travail et environnement assure également le suivi de la mise en œuvre de ces actions sur le terrain et vérifie leur efficacité.

Sur le champ de la santé : Le correspondant identifie et fait remonter les situations à risque pouvant impacter la santé des salariés (santé physique ou mentale) pour cela il est à l'écoute des parties prenantes, il formalise les situations à risque, propose des actions de prévention à l'employeur notamment pour faire évoluer le document unique d'évaluation des risques. Dans le cadre de sa mission il peut être amené à participer à des actions de sensibilisation ou produire des documents d'information ou des consignes par exemple.

Sur le champ de la sécurité au travail : Le correspondant identifie sur le terrain avec les salariés des situations professionnelles pouvant générer des risques potentiels ou constatés, il formalise ces constats, les évalue, propose avec les personnes concernées des actions concrètes d'amélioration, de prévention.

Ces remontées à destination de l'employeur permettent également de faire évoluer le document unique.

Sur le champ de l'environnement : Le correspondant identifie les sources ou situations pouvant générer une pollution (du sol, de l'air, de l'eau), il constate les situations, les formalise et les fait remonter pour associer les services supports et expert du domaine. Il participe à l'évaluation des risques et impacts en lien avec les risques environnementaux et travaille avec les experts à la mise en place d'actions qu'il peut être amené à intégrer au plan d'actions qu'il suit.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les risques liés à la santé, sécurité, environnement

Proposer des actions d'amélioration opérationnelles s'inscrivant dans la démarche prévention SSE

Suivre la réalisation des actions d'amélioration opérationnelles visant à la maîtrise et la prévention des risques SSE

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse à toute personne qui souhaite développer leurs compétences dans le domaine de la prévention de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision

24/09/2025

Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/09/2030
Date de dernière délivrance possible	24/03/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	19	—	—	—
2023	22	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5995

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/gerer-administrer/referent-sante-securite-au-travail-et-environnement-sse>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7251/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	2 050 € – 2 400 €
Durée	35 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	01/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	7 200 €
Coût moyen par dossier	2 400 €

Durée moyenne	35 h
Période	12/2025 – 07/2026
France compétences	54 %
Reste à charge titulaire	46 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.